



Image © Patrick Delapierre pour l'INRS

2021

STATISTIQUES
RISQUES PROFESSIONNELS
PACA CORSE

Avant-propos

Ce document présente les résultats statistiques concernant la sinistralité ATMP des entreprises du régime général de la Sécurité Sociale de l'année 2021 ; Il compare certains résultats à ceux de 2019 et non à 2020, première année de la pandémie « COVID » au cours de laquelle les mesures sociales adoptées ont eu un impact sur l'ensemble des activités professionnelles.

En 2020 du fait du recours massif au chômage partiel, la remontée des heures travaillées n'a pas été représentative de l'exposition au risque, c'est pourquoi les indicateurs prévention n'ont pas été calculés pour cette année-là. En effet, la définition de ces indicateurs consiste à rapporter la sinistralité au temps d'exposition au risque, mesuré en temps normal par les effectifs ou les heures travaillées, issus des compilations des DSN.

Il est également à noter qu'en 2019 les heures travaillées n'ont pas été disponibles. Les indicateurs prévention en découlant n'ont donc pas non plus été calculés pour 2019 (taux de fréquence, indice de gravité et taux de gravité).

Depuis 2017, la compilation des données a été affectée par le changement de certaines règles de gestion lié à la

mise en œuvre de la DSN (déclaration sociale nominative) qui se substitue progressivement à la DADS (déclaration annuelle des données sociales) et à partir de 2018 sur le champ du secteur public. De ce fait, les évolutions des effectifs salariés, des heures travaillées ainsi que les indicateurs qui en découlent, ne sont pas interprétables entre 2016 et 2017, et entre 2017 et 2018.

Depuis 2017 également, le taux bureau a été progressivement remplacé par le « taux fonctions supports de nature administrative » (FSNA). Le taux bureau permettait à un employeur de bénéficier d'un taux d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) réduit pour une partie de ses salariés qu'il déclarait non exposés au risque principal de l'établissement. Le nouveau dispositif FSNA, réservé aux entreprises de moins de 150 salariés, a vocation à être appliqué aux salariés exerçant une fonction administrative sous certaines conditions.

Depuis le 1er janvier 2020 il n'existe plus de sections d'établissement au « taux bureau », seules existent les sections d'établissement au « taux fonctions supports de nature administrative » et sont intégrées dans chaque CTN.



2021

Les spécificités économiques du territoire

La circonscription couverte par la Carsat Sud-Est comprend les régions PACA et Corse, composées de huit départements (2 en Corse, 6 en PACA).

La région PACA compte plus de 5 millions d'habitants⁽¹⁾, la Corse en compte 330 000⁽²⁾. Le PIB PACA de 166 milliards d'euros (33 000€ par habitant) représente 7% de la richesse nationale. Le PIB de la Corse est de 9,4 milliards d'euros. Ramené par habitant (27 780€ par habitant), cela reste inférieur à toutes les régions françaises métropolitaines⁽⁷⁾.

La région compte 7 pôles de compétitivité. Ils structurent les grandes filières stratégiques, en lien avec les Opérations d'Intérêt Régional (OIR). Ces opérations structurent les filières d'excellence de la région PACA, fédèrent tous les acteurs économiques et permettent de concrétiser des projets économiques structurants pour le territoire⁽³⁾.

Nous dénombrons en PACA et Corse 1 543 751 salariés relevant du régime général, répartis sur 241 669 sections d'établissements⁽⁴⁾.

En termes d'aménagement du territoire, il faut relever une répartition hétérogène de la population et des salariés sur la circonscription. Les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-

Maritimes et du Var concentrent à eux seuls 76% des sections d'établissements et 80% des salariés de la circonscription. Quatre pôles économiques majeurs concernent Marseille/Aix/Fos, Sophia Antipolis et l'Est des Alpes-Maritimes, l'aire toulonnaise et l'aire avignonnaise.

Le tissu économique est marqué par une sur-représentativité des très petites entreprises en PACA et Corse, voire de micro-entreprises. 92% de TPE portent ainsi près de 50% de l'emploi. L'économie est très orientée vers le tertiaire qui emploie plus de 8 salariés sur 10. Les services aux entreprises sont particulièrement en développement.

L'industrie emploie dans les 2 régions moins de 10% des actifs (agro-alimentaire, aéronautique, chimie, raffinage, fabrication de composants électroniques, pharmacie et métallurgie)⁽¹⁾. La tendance à la désindustrialisation se confirme ainsi d'année en année.

L'activité économique en 2021 a encore été fortement marquée par la crise sanitaire. Toutefois, après la forte décroissance enregistrée en 2020, 2021 enregistre un rebond important. Dans certains secteurs, l'activité 2021 a même déjà dépassée celle de 2019.

Pour le secteur du bâtiment, l'année 2020 s'était

ainsi soldée par une chute historique d'activité, à -15,3 % hors effet prix. Ce recul est plus modéré en 2021 [-5% par rapport à 2019]⁽⁵⁾.

L'intérim illustre également le rebond économique observé [-4% en France en 2021 par rapport à 2019]. PACA est même l'une des rares régions à enregistrer une augmentation d'activité de l'intérim en 2021 par rapport à 2019 [+0,9%]. Les transports, les services et les commerces sont les activités où la reprise d'activité est la plus marquée en 2021⁽⁶⁾.

Dernier signe des éclaircies sur le front économique, 2021 a été marquée par une accélération des créations d'entreprise et un ralentissement des défaillances⁽⁷⁾.

L'attractivité culturelle et touristique des régions PACA et Corse n'est plus à démontrer. Les nombreux projets, opérations d'intérêt national (3 en PACA) et travaux d'infrastructures prévus sur les prochaines années démontrent également le dynamisme économique de nos régions.

Sources :

(1) DREETS PACA 2021

(2) DREETS Corse 2021

(3) Région Sud

(4) Carsat Sud-Est 2021

(5) FFB 2020

(6) Baromètre PRISM'Emploi Fév. 2021

(7) INSEE 2021

Analyse générale



Le coût total des sinistres survenus en PACA/Corse en 2021 s'élève à 772 millions d'euros (59 % au titre des AT, 27 % au titre des MP et 14 % au titre des Trajets) pour la branche Accidents du Travail / Maladies Professionnelles. Ce coût total est en hausse de 10,6% en 2021 par rapport à 2019.

En 2021, le nombre de jours perdus pour incapacité temporaire en région atteint le chiffre de 6 385 685 (en hausse de 8% par rapport à 2019), répartis ainsi : 75 % pour les AT, 15% pour les TJ et 9 % pour les MP.

L'année 2021 se caractérise toutefois par rapport à 2019 par une diminution de la sinistralité :
-5,2% du nombre d'accidents du travail avec arrêt,
-4,5 % du nombre d'accidents du trajet avec arrêt,

-1,6 % du nombre de maladies professionnelles.

Les périodes de confinement ainsi que les périodes d'activité réduite du 1er semestre 2021 ont pu, cette année encore, limiter l'exposition au risque. Les années futures permettront d'apprécier quelle part de diminution d'exposition au risque est conjoncturelle et quelle part est structurelle, liée aux évolutions d'organisation du travail mises en œuvre au sein des entreprises.

Les territoires bénéficient différemment de la baisse globale du nombre de sinistres :

- ainsi, la Corse du Sud enregistre une forte diminution des sinistres, tant sur le risque AT [-9,5% par rapport à 2019] que TJ [-11,5%].
- d'autres départements enregistrent des baisses plus

modérées sur les deux risques. C'est le cas des Hautes-Alpes, Alpes-maritimes, Bouches du Rhône et du Var.

- dans certains départements, on enregistre une hausse de sinistralité : AT en hausse en Haute-Corse [+7,1%], TJ en hausse dans les Alpes de Haute-Provence [+3,1%] et le Vaucluse [+7,8%].

Pour les secteurs d'activité, c'est le CTN H qui enregistre les baisses de sinistralité les plus marquées tant pour les AT [-22%] que les TJ [-24,2%]. Il en est de même sur le CTN D (respectivement -15,5% et -9,1% sur les AT et les TJ).

En revanche, les CTN B, et I connaissent des augmentations de nombre de sinistres sur les deux risques.

Sommaire

Synthèse PACA et Corse

p1 **Accidents du Travail**

- 2 Répartition par département
- 3 Evolution 2016 / 2021
- 4 Répartition par secteur d'activité
- 5 % Accidents du Travail par circonstances

p7 **Maladies Professionnelles**

- 8 Répartition par département
- 9 Evolution générale du nombre de MP
- 10 Répartition par secteur d'activité (sur 3 ans)
- 11 Evolution 2016-2021 / MP les plus fréquentes
- 12 Détail MP 57 par code syndrome
- Zoom Imputation :
- 13 Imputations des MP aux comptes
- 14 MP les plus fréquentes par type d'imputations
- 15 Imputations des incapacités permanentes et des décès

p17 **Accidents du Trajet**

- 18 Répartition par département
- 19 Evolution 2016 / 2021
- 20 Répartition par secteur d'activité

p21 **Zoom Secteurs d'Activité**

- 22 Synthèse PACA et Corse
- 23 Top 15 APE 
- 24 Top 15 APE 
- 25 Top 15 APE 

p26 **Zoom sur les départements**

- 27 Alpes de Haute - Provence (04)
- 29 Hautes - Alpes (05)
- 31 Alpes - Maritimes (06)
- 33 Bouches - du - Rhône (13)
- 35 Var (83)
- 37 Vaucluse (84)
- 39 Corse du Sud (2A)
- 41 Haute - Corse (2B)

p43 **Lexique**

p45 **Mode de calcul des statistiques**



« La baisse globale de sinistralité implique un indice de fréquence historiquement bas »

Le Sur le champ des 9 CTN, entre 2019 et 2021 le nombre d'accidents du travail diminue de 5,4%, soit 51 960 AT avec arrêt en 2021 contre 54 920 AT avec arrêt en 2019.

La majorité des 9 branches d'activité bénéficie de cette diminution, sauf le CTN B « Bâtiment et Travaux Publics » pour lequel on note une augmentation de la sinistralité AT de +2,9% et le CTN I « Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...) » avec une augmentation de 0,9%.

Le CTN H « Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...) » marque la plus forte diminution [-22%] suivi du CTN D « Services, commerces et industries de l'alimentation » [-15,5%].

L'indice de Fréquence Régional, qui se situait habituellement en PACAC entre 36,0 et 37,0 passe en 2021 à 33,8.

Les CTN H et D sont les CTN les plus marqués par cette baisse d'IF avec respectivement [-23% et -19%]

Le Var, les Hautes-Alpes et le Vaucluse affichent quant à eux un IF supérieur à l'indice moyen régional, soit respectivement : 39.0, 38.7 et 38.2. Les départements des Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Alpes de Haute-Provence affichent les IF les plus favorables, soit respectivement 30.1, 32.3 et 33.6.

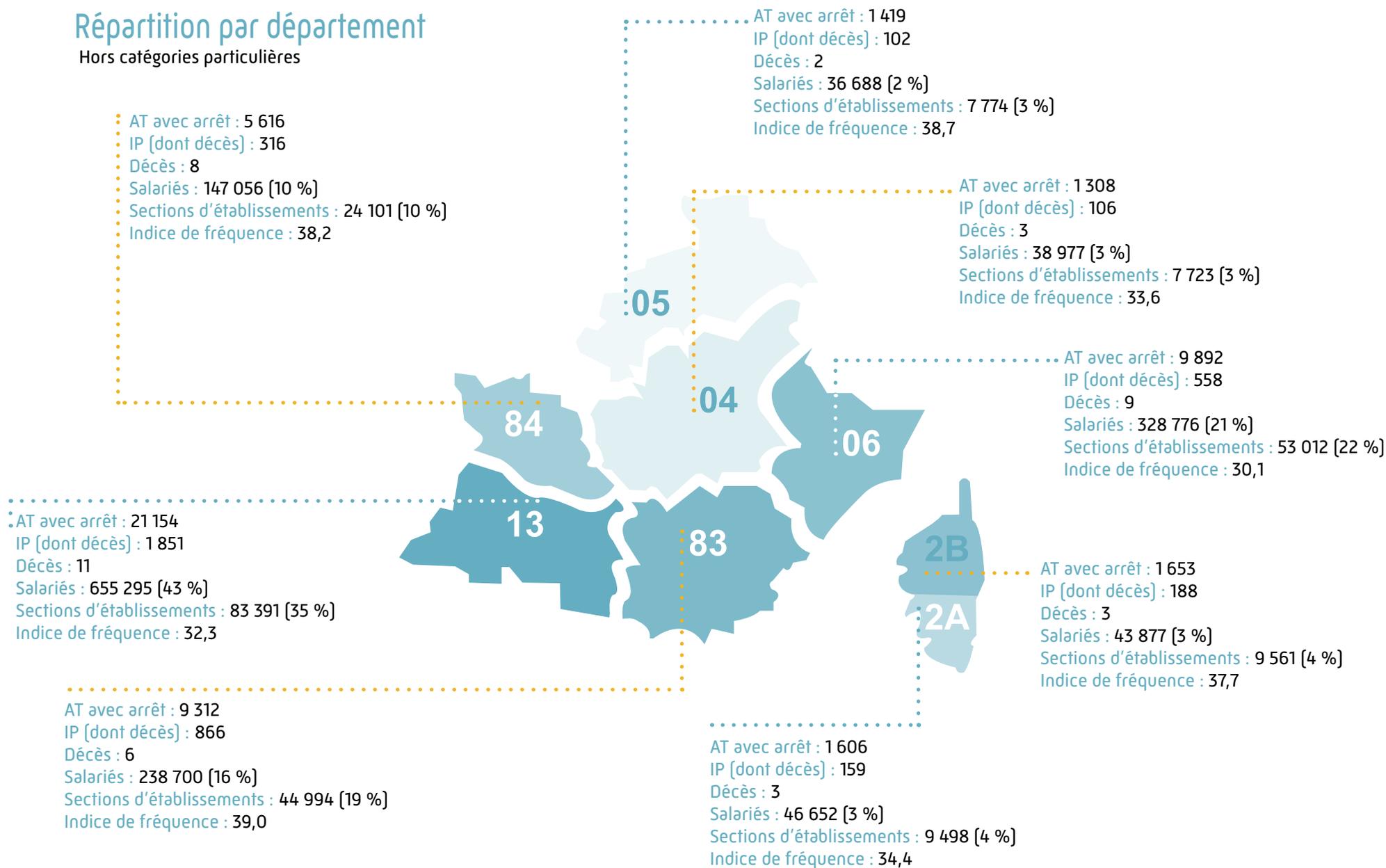
On note également une hausse de 31% du nombre total d'incapacités permanentes AT [+52% pour le CTN I et +31% pour le CTN D].

Accidents du Travail – Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département

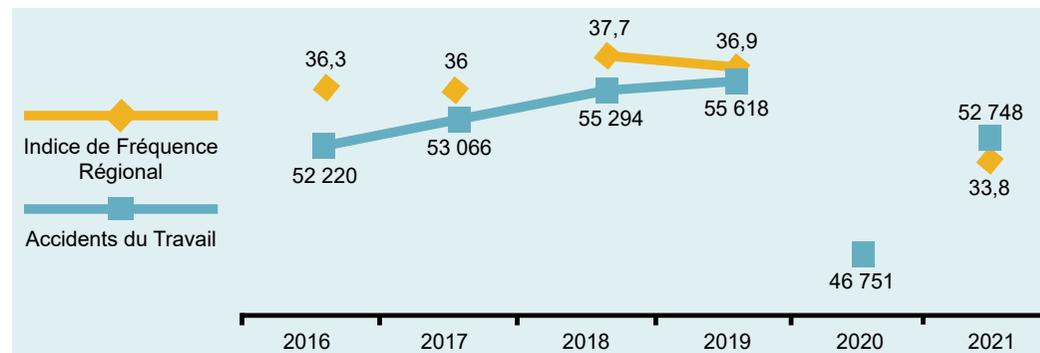
Hors catégories particulières



Accidents du Travail - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Évolution 2016/2021



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	223 026	223 125	226 360	230 777	231 337	241 669
Salariés**	1 431 000	1 464 449	1 462 042	1 492 663	1 472 246	1 543 751
Heures travaillées	2 138 104 434	2 319 911 578	2 402 427 519	2 419 264 129	n/c	2 425 195 163
Accidents du travail avec arrêt	52 220	53 066 + 1,6 %	55 294 + 4,2 %	55 618 + 0,6 %	46 751	52 748 - 5,2 % p/r à 2019
Indice de Fréquence Régional	36,3 National : 33,8	36,0 National : 33,4	37,7 National : 34,5	36,9 National : 33,5	n/c	33,8 National : 30,1
Taux de Fréquence Régional	24,2 National : 22,7	22,7 National : 20,9	22,9 National : 20,7	23,0 National : 20,5	n/c	21,4 National : 18,8
Taux de Gravité Régional	1,9 National : 1,5	1,7 National : 1,4	1,8 National : 1,4	1,9 National : 1,4	n/c	2,0 National : 1,5
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	4 185 466	4 084 577 - 2,4 %	4 286 782 + 5 %	4 604 561 + 7,4 %	4 716 541	4 818 427 + 4,6 % p/r à 2019
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	80	77	78	83	101	91
Incapacités Permanentes (y compris décès)	3 700	3 385 - 8,5%	3 309 - 2,2 %	3 234 - 2,3 %	2 582	4 210 + 30,2 % p/r à 2019
Décès	34	46	46	66	43	47

Y compris les catégories particulières.

* cf. Avant-propos

** En 2020, il s'agit de l'effectif contractuellement lié à l'entreprise et non de l'effectif exposé au risque

Accidents du Travail - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

par secteur d'activité



CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	Décès	TF	TG	IF
A	Métallurgie	10 261	98 350	2 539	3	15,3	1,2	25,8 IFN : 26,3
B	Bâtiment et Travaux Publics	37 250	154 198	7 289	14	32,2	3,1	47,3 IFN : 47,7
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	24 695	174 742	8 271	8	27,9	2,9	47,3 IFN : 41,0
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	45 207	251 702	9 505	4	25,8	2,2	37,8 IFN : 35,7
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	795	25 515	498	0	11,0	0,9	19,5 IFN : 21,6
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3 054	18 591	762	1	24,8	2,0	41,0 IFN : 39,6
G	Commerces non alimentaires	50 200	194 355	4 547	3	14,9	1,3	23,4 IFN : 19,2
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	35 114	301 377	2 939	3	6,2	0,5	9,8 IFN : 8,0
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	33 478	317 191	15 610	9	30,3	2,8	49,2 IFN : 45,5
	Total CTN	240 054	1 536 021	51 960	45	21,5	2,0	33,8 IFN : 30,1
	Catégories particulières	1 615	7 730	788	2			
	Total	241 669	1 543 751	52 748	47			

Accidents du Travail – Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Principales circonstances des AT*



Manutention manuelle

51 %



Chutes de plain-pied

17 %



Chutes de hauteur

13 %



Outillage à main

6 %

* AT avec au moins 4 jours d'arrêt



**En 2021, les préventeurs
sont intervenus dans plus
de 5 269 établissements et
400 chantiers**

**PREVENIR
les Accidents
du Travail
et Maladies
Professionnelles**



« En légère baisse, mais des incapacités permanentes nombreuses »

Les Maladies Professionnelles représentent 3,9% des sinistres (AT, Trajet, MP) et pèsent pour 27 % des coûts de la branche AT/MP en régions PACA/Corse.

Les maladies professionnelles sont en légère baisse par rapport à 2019 (-1,6%) avec 2 520 MP en 2021 contre 2 564 MP en 2019.

Cette année, on voit apparaître 79 Maladies Professionnelles (MP) inscrites au nouveau Tableau 100 « Infection au SARS-CoV2 ». La totalité de ces 79 MP est portée au Compte Spécial.

Les TMS représentent 82 % des MP de nos régions, loin devant les affections liées à l'amiante (8 %) et les atteintes auditives (1,7 %).

Les TMS sont en diminution de 3% par rapport à 2019.

Parmi les TMS, celles relatives au tableau de MP 57 (affections périarticulaires) sont les plus nombreuses (1 881 MP, soit 91% des TMS, représentant 75 % des MP de la région).

Le syndrome du canal carpien reste prédominant (603 MP et 32% des affections périarticulaires en 2021).

Les MP continuent à avoir des conséquences lourdes sur la santé :

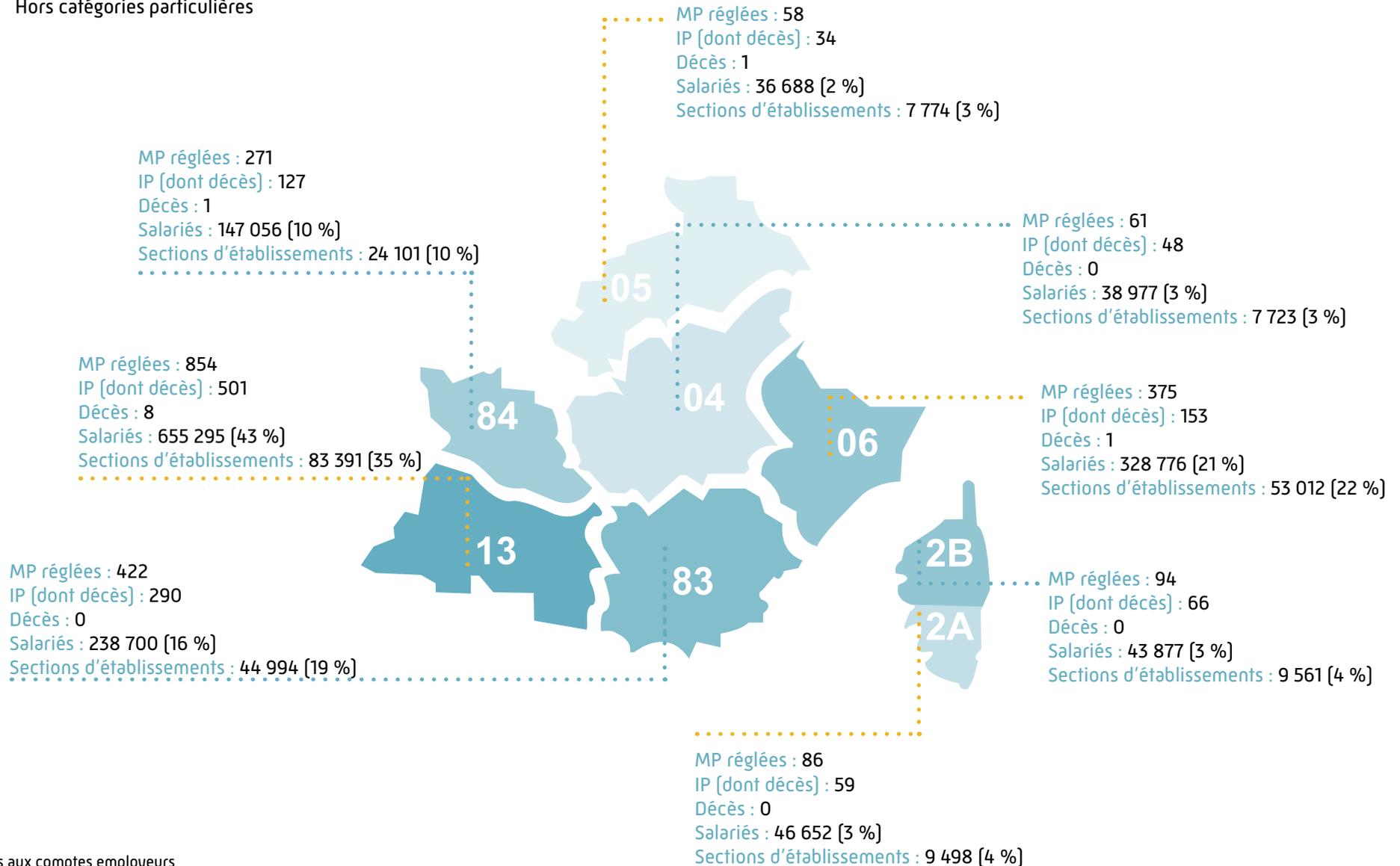
- les incapacités permanentes sont ainsi historiquement hautes en 2021 (1463, en hausse de 12% par rapport à 2019) ;
- les MP liées à l'amiante représentent 14 des 23 décès et 7 décès sont liés au SARS COV2.

Maladies Professionnelles - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département*

Hors catégories particulières



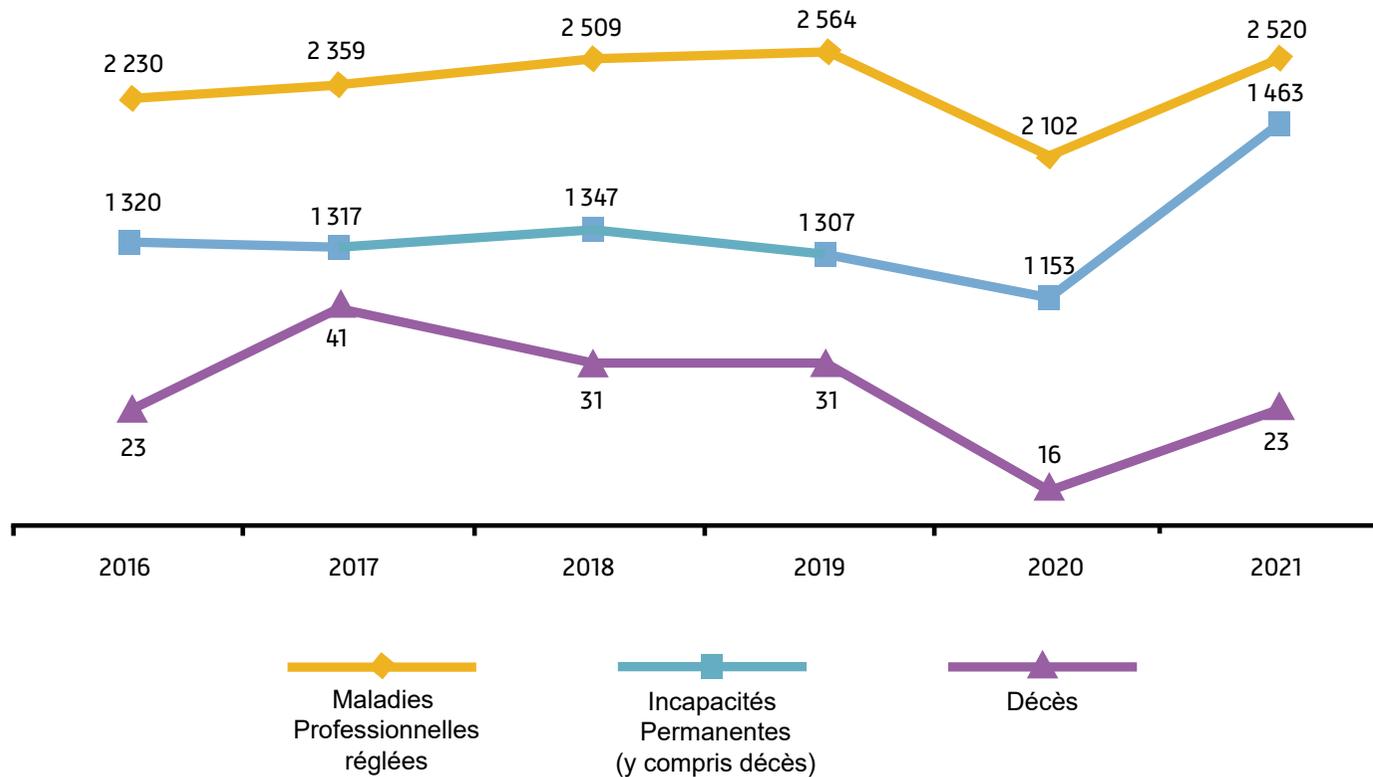
*imputées aux comptes employeurs

Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

Maladies Professionnelles - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolution générale du nombre de Maladies Professionnelles*

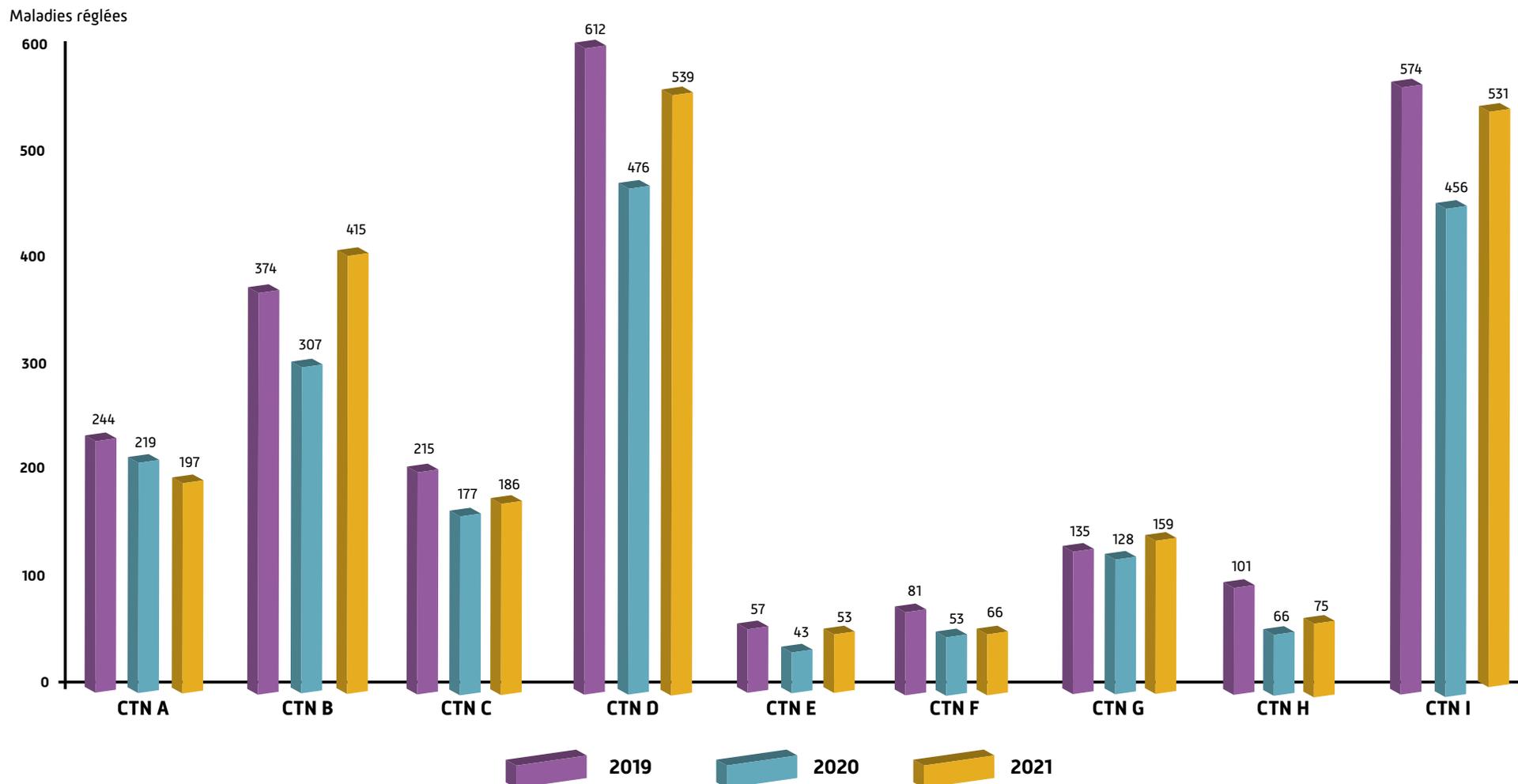


*MP imputées au compte employeur ou au compte spécial
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

Maladies Professionnelles – Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Par secteur d'activité* [sur 3 ans]



*Analyse des Maladies Professionnelles imputées aux comptes employeurs
Carsat Sud-Est – SNTRP 2021

Maladies Professionnelles – Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2015-2021 / Maladies professionnelles les plus fréquentes*

Maladies Professionnelles	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MP 57 : Affections périarticulaires	1 717	1 599	1 719	1 855	1 927	1 575	1 879
MP 30 : Affections liées à l'inhalation de poussières d'amiante	342	255	250	268	259	230	212
MP 97 et 98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier ou par la manutention manuelle de charges lourdes	170	159	196	190	162	142	138
MP 100 : Infections au SARS-COV2							79
MP 42 : Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels	79	77	45	55	55	36	43
MP 79 : Lésions chroniques du ménisque	28	32	30	25	34	25	43
Autres MP	127	108	119	116	127	94	126
TOTAL	2 463	2 230	2 359 + 6 % p/r à 2016	2 509 + 6 % p/r à 2017	2 564 + 2 % p/r à 2018	2 102 - 18 % p/r à 2019	2 520 - 1,7 % p/r à 2019
Décès	25	23	41	31	31	16	23
Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) (MP 57, 69**, 79, 97, 98)	1 924	1 800	1 957 + 8,7 % p/r à 2016	2 078 + 6,2 % p/r à 2017	2 131 + 2,6 % p/r à 2018	1 748 - 18 % p/r à 2019	2 065 - 3,1 % p/r à 2019
% représentatif de l'ensemble des MP	78 %	81 %	83 %	83 %	83 %	83 %	82 %

*MP imputées à un employeur ou au compte spécial (y compris les catégories particulières)

Compte spécial : Sont inscrites au compte spécial toutes les MP non imputables à un seul employeur conformément aux dispositions de l'article D 242.6.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/95.

**MP 69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines outils et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes.

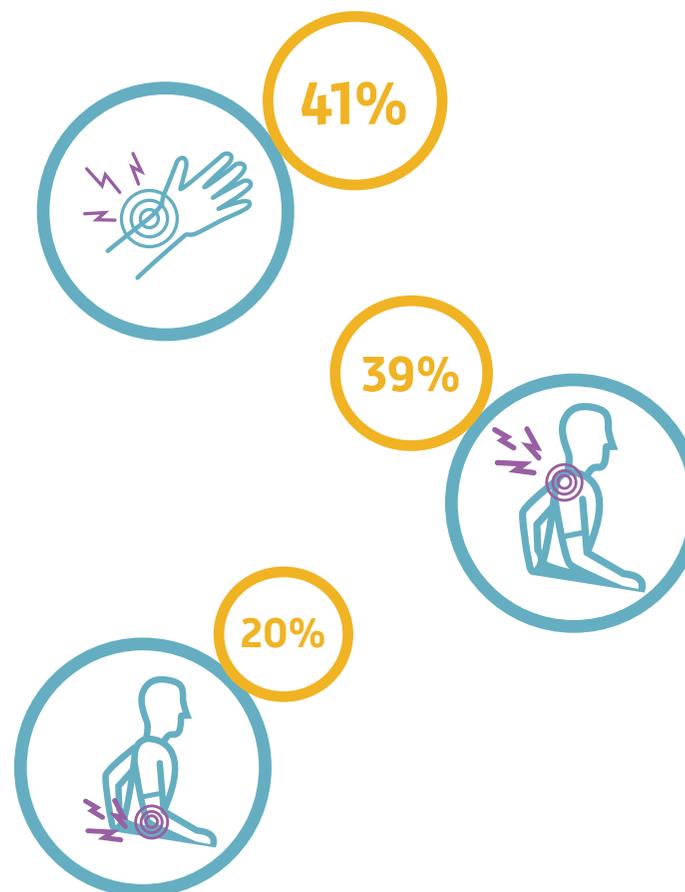
Maladies Professionnelles – Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Détail MP 57 par code syndrome

Nb MP réglées	Siège lésions MP	Libellé Maladie Professionnelle «Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail : ...»
603	Poignet	Syndrome du canal carpien
382	EpauLe	Coiffe rotateurs rupture
298	Coude	Tendinopathie des muscles épicondylaires du coude
295	EpauLe	Tendinopathie chronique
126	Poignet	Ténosynovite
47	Poignet	Tendinite
46	EpauLe	Tendinopathie aigue
45	Coude	Tendinopathie des muscles épitrochléens du coude
22	Coude	Syndrome canalaire du nerf ulnaire
3	EpauLe	EpauLe douloureuse
2	Cheville	Tendinite achilléenne échographie
2	EpauLe	EpauLe enraidie
2	Genou	Hygroma chronique du genou
2	Poignet	Syndrome de la loge de Guyon
1	Coude	Epicondylite
1	Genou	Genou tendinopathie sous-quadricepsitale échographie
1	Genou	Hygroma aigu du genou
1	Coude	Hygroma chronique du coude
1 879		

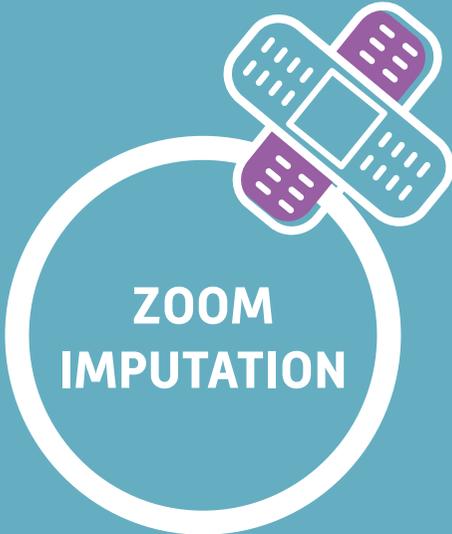
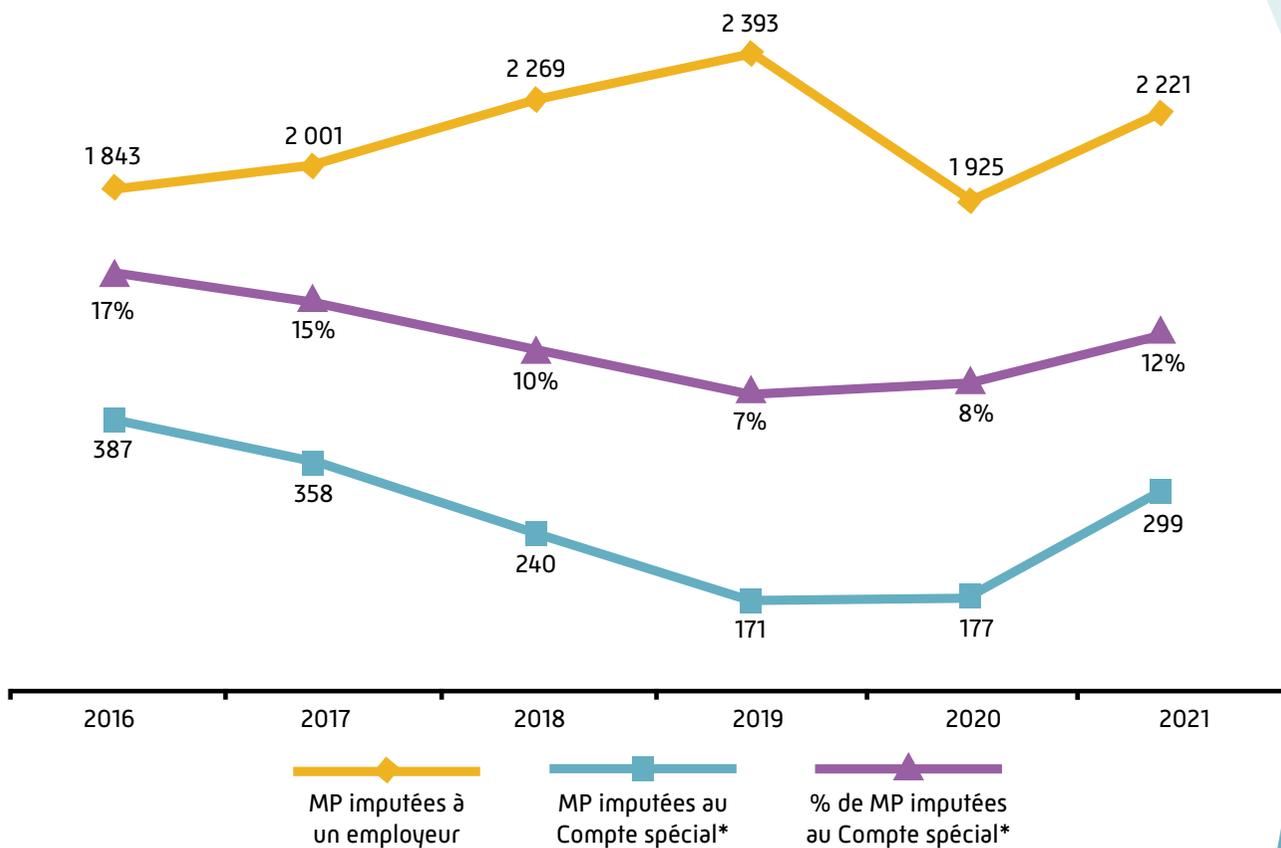
« Prédominance du syndrome du canal carpien qui représente 32% des affections périarticulaires »



Maladies Professionnelles - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Évolution 2016-2021
des imputations des Maladies Professionnelles



« Le pourcentage de MP imputées au compte spécial reste bas »

* y compris les catégories particulières
Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

Maladies Professionnelles – Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2016-2021

Maladies Professionnelles les plus fréquentes par type d'imputation

Imputées à un employeur

Maladies Professionnelles	2016	2017	2018	2019	2020	2021
57	1 494	1 623	1 749	1 857	1 513	1 791
97 et 98	120	159	178	150	140	135
30	58	60	164	183	136	108
79	31	26	24	33	25	41
42	68	41	53	54	33	39
Autres MP	72	92	101	116	78	107
Total	1 843	2 001	2 269	2 393	1 925	2 221
Les TMS (57, 69, 79, 97, 98) Soit ...% des MP	1 654 90 %	1 818 91 %	1 958 8 6 %	2 048 86 %	1 684 87 %	1 972 89 %

Imputées au Compte spécial (y compris les catégories particulières)

Maladies Professionnelles	2016	2017	2018	2019	2020	2021
30	197	190	104	76	94	104
057A	105	96	106	70	62	88
100A	/	/	/	/	1	79
025A	/	/	/	3	3	5
042A	9	4	2	1	3	4
97 et 98	39	37	12	12	2	3
004A	/	/	/	2	/	2
079A	1	4	1	1	/	2
Autres MP	28	27	8	4	8	12
Total	378	358	240	171	177	299
Les TMS (57, 69, 79, 97, 98) Soit ...% des MP	146 38 %	139 39 %	120 50 %	83 49 %	64 36 %	93 31 %



« 95 % des TMS sont imputés aux Comptes employeurs »

« 49 % des MP liées à l'amiante sont imputées au Compte spécial »

015B : Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés
 15T : Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques
 16B : Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon
 25A : Affections dues à la silice cristalline, aux silicates cristallins, au graphite ou à la houille.
 30 : Maladies professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
 42A : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
 47A : Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
 57A : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
 69A : Vibrations et chocs transmis au système main/bras
 79A : Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif
 97A : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
 98A : Manutention manuelle de charges lourdes
 100A : Infection au SARS-CoV2
 04 : Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant
 37A : Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel

Maladies Professionnelles – Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2016-2021 de l'imputation des incapacités permanentes et des décès

MP imputées à un employeur

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Maladies professionnelles réglées	1 843	2 001	2 269	2 393	1 925	2 221
Incapacités Permanentes (y compris décès)	970	1 023	1 168	1 173	999	1 278
Décès	4	9	22	20	9	11
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	3 75 %	7 78 %	16 73 %	16 80 %	9 100 %	9 82 %

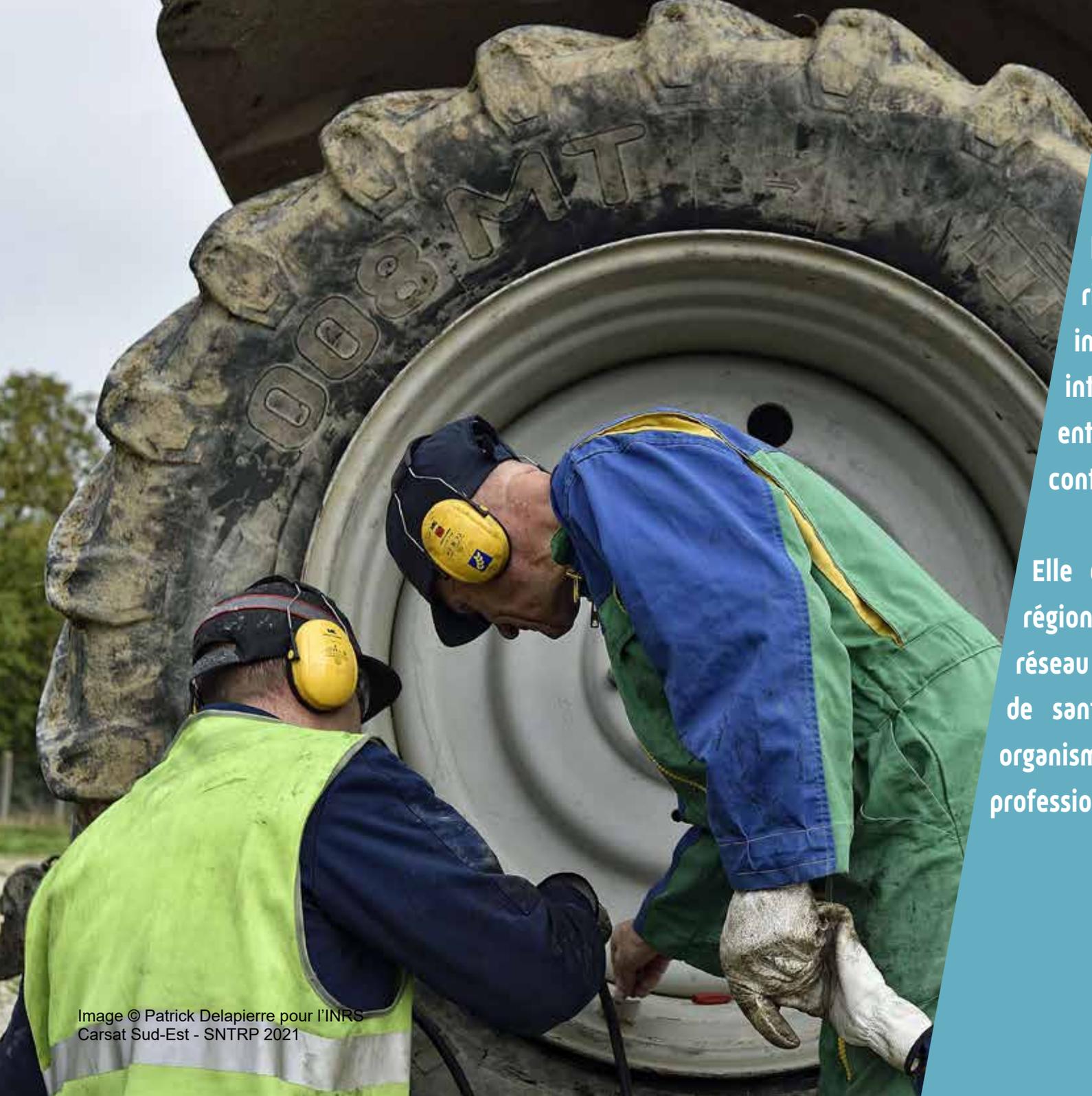
MP imputées au Compte spécial*

(y compris catégories particulières)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Maladies professionnelles réglées	387	358	240	171	177	299
Incapacités Permanentes (y compris décès)	350	294	179	134	154	185
Décès	19	32	9	11	7	12
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	17 90 %	30 94 %	8 89 %	10 91 %	6 86 %	5 42 %
Décès relatifs aux affections respiratoires liées au SARS-COV2	/	/	/	/	/	7 58 %

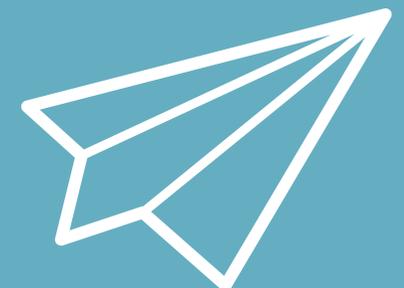


* Compte spécial : Sont inscrites au Compte spécial toutes les MP non imputables à un seul employeur conformément aux dispositions de l'article D 242.6.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/95



La Carsat Sud-Est dispose d'un éventail d'actions pour aider les employeurs à prévenir les risques et protéger les salariés: informations, conseils, formations, interventions des préventeurs en entreprise, incitations financières, contrôles,...

Elle développe ses actions sur les régions Paca et Corse avec un important réseau de partenaires: services de santé au travail, DREETS, Anact, organismes de prévention, fédérations professionnelles...



Accidents du Trajet



« Un léger mieux, sauf pour les IP à un niveau historiquement haut »

Le La durée moyenne d'une Incapacité temporaire Trajet reste très élevée en 2021 (92 jours en 2021 contre 87 en 2019).

Les secteurs d'activité les plus touchés en termes de fréquence sont :

- les Activités de service II (santé, nettoyage, travail temporaire...) (CTN I – Indice de fréquence 9,9 en 2021),
- les Services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D – Indice de fréquence 8,1 en 2021).

Ce sont, chaque année, les deux secteurs d'activité se situant au-dessus de l'Indice de Fréquence moyen régional (de 6,5 en 2021, alors qu'il était de 7,0 en 2019).

Le département des Bouches-du-Rhône tire l'Indice de Fréquence Trajet vers le haut (7,2).

6 départements présentent un Indice au-dessous de l'Indice moyen régional et les Alpes de Haute-Provence ont l'indice le plus favorable (4,3).

L'Indice de Fréquence Régional trajet de 6,5 en 2021 reste cette année encore bien supérieur à l'Indice de Fréquence National trajet de 4,4. Cela prouve les difficultés récurrentes de nos territoires face au risque routier.

Ce constat est renforcé par :

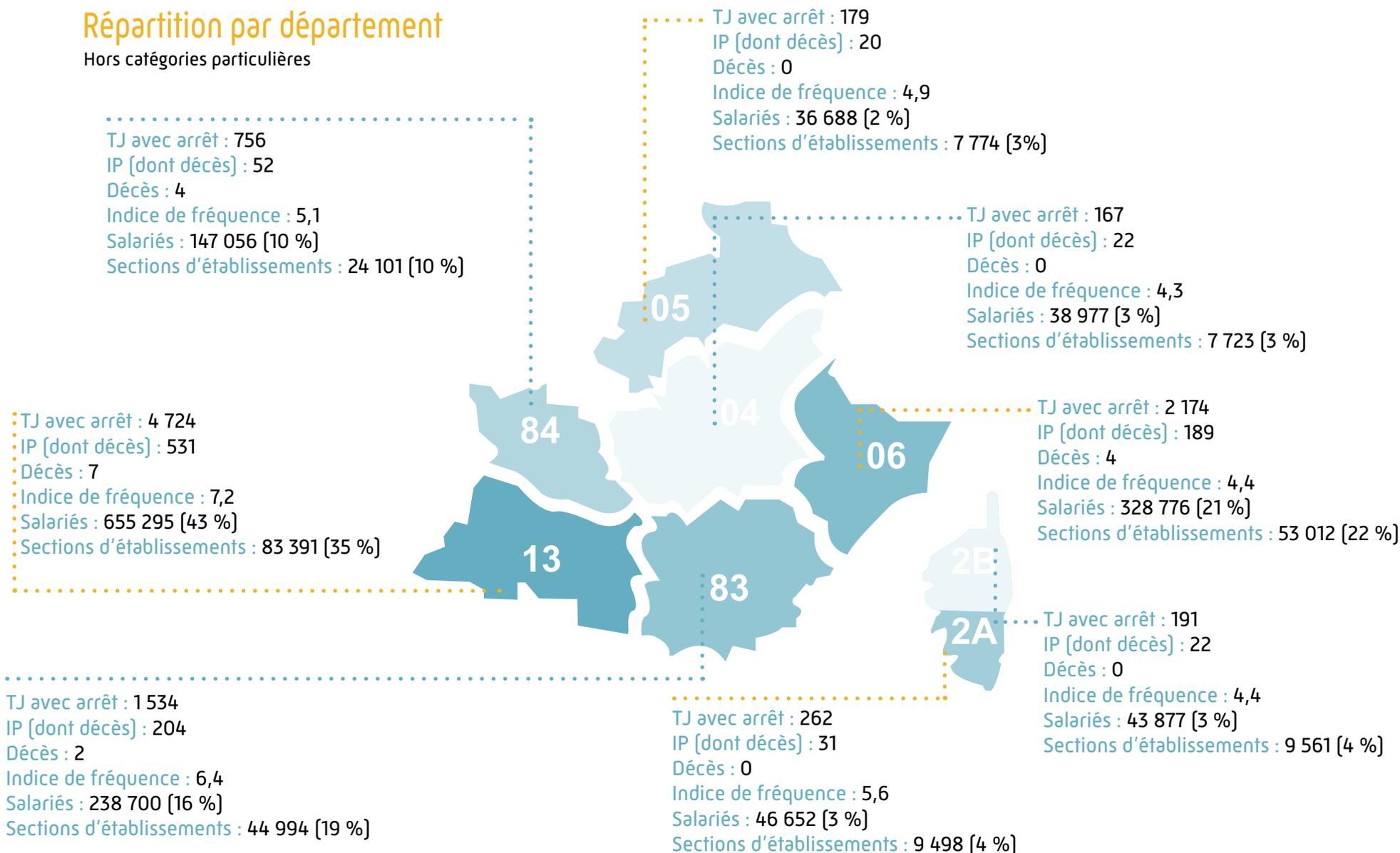
- le niveau historiquement haut des incapacités permanentes (1105 en 2021 contre 878 en 2019) ;
- les 17 accidents mortels qui ont malheureusement marqué l'année 2021.

Accidents du Trajet - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département

Hors catégories particulières



Accidents du Trajet - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2016-2021



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sections d'établissements	223 026	223 125	226 360	230 777	231 337	241 669
Salariés**	1 431 000	1 464 449	1 462 042	1 492 663	1 472 246	1 543 751
Heures travaillées	2 138 104 434	2 319 911 578	2 402 427 519	2 419 264 129	n/c	2 425 195 163
Accidents du trajet avec arrêt	9 454	9 497	10 064	10 648	8 594	10 163 - 4,6%
Indice de Fréquence	6,6	6,4 IFN : 4,8	6,8 IFN : 5,2	7,0 IFN : 5,1	n/c	6,6 IFN : 4,4
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	91 475	793 278	848 451	924 678	929 880	931 852 +0,8%
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	84	84	84	87	108	92
Incapacités Permanentes (y compris décès)	926	912	878	889	687	1105 +24,3%
Décès	17	23	44	19	14	17

* cf. Avant-propos

** En 2020, il s'agit de l'effectif contractuellement lié à l'entreprise et non de l'effectif exposé au risque

Y compris les catégories particulières, sauf pour le calcul de l'indice de fréquence.

Accidents du Trajet - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Par secteur d'activité

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	IF
A	Métallurgie	10 261	98 350	570	3	5,8 IFN : 3,4
B	Bâtiment et Travaux Publics	37 250	154 198	582	0	3,8 IFN : 2,8
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	24 695	174 742	1 009	5	5,8 IFN : 3,8
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	45 207	251 702	2 036	3	8,1 IFN : 5,9
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	795	25 515	123	0	4,8 IFN : 2,8
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3 054	18 591	106	0	5,7 IFN : 3,5
G	Commerces non alimentaires	50 200	194 355	1 168	2	6,0 IFN : 3,9
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	35 114	301 377	1 256	2	4,2 IFN : 2,9
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	33 478	317 191	3 137	2	9,9 IFN : 7,5
	Total CTN	240 054	1 536 021	9 987	17	6,5 IFN : 4,4
	Catégories particulières	1 615	7 730	176		
	Total	241 669	1 543 751	10 163	17	





« Des secteurs prioritaires en matière de prévention identiques à 2019 »

Le secteur des Activités de service II (Santé, nettoyage, travail temporaire...) [CTN I] et le secteur des Services, Commerces et Industries de l'alimentation [CTND] présentent des indicateurs élevés pour l'ensemble des types de sinistres (AT, Trajet, MP).

Malgré les efforts déployés et les améliorations constatées par la profession et les acteurs de la santé et sécurité au travail, la prévention dans le BTP reste une priorité.

Il est à noter que les autres secteurs d'activité peuvent en leur sein présenter certaines activités professionnelles atypiques dont les indicateurs sont élevés, justifiant un intérêt porté en prévention par la Carsat Sud-Est.

Zoom secteurs d'activité - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

CTN	Libellé CTN	NB SE	Effectif	IF AT	IF TJ	% contribution aux MP
A	Métallurgie	10 261	98 350	25,8	5,8	9%
B	Bâtiment et Travaux Publics	37 250	154 198	47,3	3,8	19%
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	24 695	174 742	47,3	5,8	8%
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	45 207	251 702	37,8	8,1	24%
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	795	25 515	19,5	4,8	2%
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3 054	18 591	41,0	5,7	3%
G	Commerces non alimentaires	50 200	194 355	23,4	6,0	7%
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	35 114	301 377	9,8	4,2	3%
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	33 478	317 191	49,2	9,9	24%
Total		240 054	1 536 021	33,8	6,5	



AT Zoom secteurs d'activité - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Top 15 APE*

Code APE	Libellé Code APE	Nb AT avec arrêt	%** des AT	Effectif	%** des effectifs
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	3 347	6%	56 832	4%
8610Z	Activités hospitalières	2 141	4%	63 254	4%
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1 961	4%	19 873	1%
8810A	Aide à domicile	1 896	4%	19 776	1%
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1 758	3%	30 519	2%
4711F	Hypermarchés	1 526	3%	23 527	2%
4941B	Transports routiers de fret de proximité	1 358	3%	14 684	1%
4711D	Supermarchés	1 283	2%	22 432	1%
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	1 273	2%	25 399	2%
4941A	Transports routiers de fret interurbains	1 152	2%	14 183	1%
8411Z	Administration publique générale	1 103	2%	46 948	3%
5610A	Restauration traditionnelle	1 073	2%	48 722	3%
5610C	Restauration de type rapide	965	2%	26 375	2%
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	755	1%	25 333	2%
5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	660	1%	11 236	1%
Total		22 251	43 %	449 093	29%

Sinistres imputables à l'employeur (CTN A à I)

* Activité principale exercée

** % arrondis à l'entier le plus proche

Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

« 43% des AT se produisent dans ces 15 secteurs qui sont les plus sinistrés en Carsat Sud-Est. Ils représentent dans le même temps 29% des salariés des régions PACA et Corse »

MP Zoom secteurs d'activité - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Top APE*

Code APE	Libellé Code APE	Nb MP réglées	%** des MP imputées à un compte employeur	Effectif	%** des effectifs
4711F	Hypermarchés	132	6%	23 527	2%
4711D	Supermarchés	101	5%	22 432	1%
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	96	4%	30 519	2%
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	79	4%	19 873	1%
8610Z	Activités hospitalières	78	4%	63 254	4%
8810A	Aide à domicile	77	3%	19 776	1%
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	73	3%	25 399	2%
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	41	2%	16 720	1%
5610A	Restauration traditionnelle	38	2%	48 722	3%
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	36	2%	14 451	1%
9602A	Coiffure	33	1%	9 232	1%
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	31	1%	56 832	4%
5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	27	1%	11 236	1%
4120B	Construction d'autres bâtiments	26	1%	5 359	0%
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	25	1%	7 388	0%
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	25	1%	14 252	1%
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	25	1%	12 818	1%
Total		943	42 %	401 790	26%

* Activité principale exercée

** % arrondis à l'entier le plus proche

Carsat Sud-Est - SNTRP 2021



« 42% des MP sont imputées à des employeurs de ces secteurs qui sont les plus sinistrés en Carsat Sud-Est. Ils représentent dans le même temps 26% des salariés des régions PACA et Corse »

TJ Zoom secteurs d'activité - Statistiques 2021

Synthèse PACA et Corse

Top 15 APE*

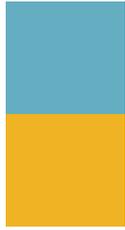
Code APE	Libellé Code APE	Nb TRAJET avec arrêt	%** des TJ	Effectif	%** des effectifs
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	487	5%	56 832	4%
8810A	Aide à domicile	480	5%	19 776	1%
8610Z	Activités hospitalières	451	5%	63 254	4%
5610A	Restauration traditionnelle	386	4%	48 722	3%
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	329	3%	25 399	2%
4711D	Supermarchés	268	3%	22 432	1%
5610C	Restauration de type rapide	258	3%	26 375	2%
4711F	Hypermarchés	256	3%	23 527	2%
8411Z	Administration publique générale	229	2%	46 948	3%
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	207	2%	19 873	1%
8010Z	Activités de sécurité privée	173	2%	15 904	1%
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	167	2%	25 333	2%
8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.	153	2%	12 376	1%
9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	153	2%	17 559	1%
1071C	Boulangerie et boulangerie pâtisserie	129	1%	14 451	1%
Total		4 126	41 %	438 761	29%

* Activité principale exercée

** % arrondis à l'entier le plus proche

Carsat Sud-Est - SNTRP 2021

« 41% des accidents de trajet se produisent dans ces 15 secteurs qui sont les plus sinistrés en Carsat Sud-Est. Ils représentent dans le même temps 29% des salariés des régions PACA et Corse »



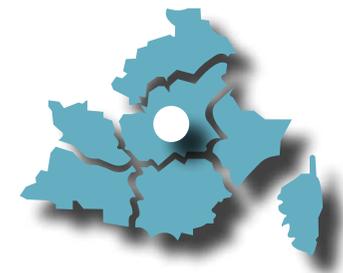
Zoom sur les départements



Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Alpes de Haute - Provence (04)

Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

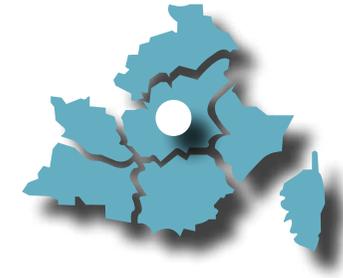


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	293	1 572	57	8	0	36,3	20,4	1,3
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 094	3 748	192	17	2	51,2	33,7	2,6
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	848	3 273	136	7	0	41,6	26,0	2,1
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 739	7 237	283	19	0	39,1	26,6	2,0
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	41	2 108	30	3	0	14,2	8,2	0,5
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	81	255	10	0	0	39,2	26,0	2,6
G	Commerces non alimentaires	1 141	3 828	97	4	0	25,3	15,9	0,9
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 030	6 678	90	8	0	13,5	9,9	0,8
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 456	10 278	413	40	1	40,2	23,4	2,0
Total		7 723	38 977	1 308	106	3	33,6	21,4	1,7

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Alpes de Haute - Provence (04)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

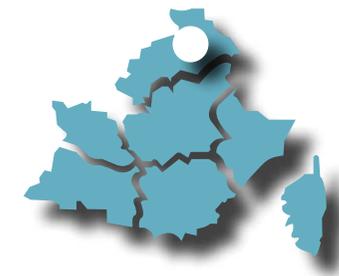


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de fréquence
A	Métallurgie	293	1 572	12	0	7,6
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 094	3 748	13	0	3,5
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	848	3 273	10	0	3,1
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 739	7 237	31	0	4,3
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	41	2 108	7	0	3,3
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	81	255	0	0	0
G	Commerces non alimentaires	1 141	3 828	14	0	3,7
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 030	6 678	14	0	2,1
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 456	10 278	66	0	6,4
Total		7 723	38 977	167	0	4,3

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Hautes - Alpes (05)

Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

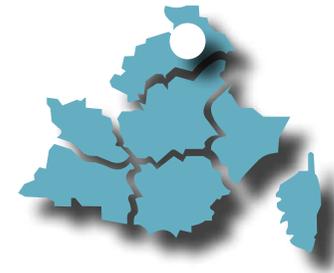


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	283	1 519	53	4	0	34,9	19,9	1,6
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 047	4 274	290	25	1	67,9	44,1	3,4
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	936	4 256	214	16	1	50,3	34,5	1,8
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 992	7 467	203	22	0	27,2	19,9	1,5
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	9	98	6	0	0	61,2	34,9	1,3
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	103	422	28	3	0	66,4	42,1	3,1
G	Commerces non alimentaires	1 459	4 131	108	7	0	26,1	17,6	1,6
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	935	5 395	97	1	0	18,0	12,2	0,6
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 010	9 126	420	24	0	46,0	33,1	2,9
Total		7 774	36 688	1 419	102	2	38,7	26,7	2,0

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Hautes - Alpes (05)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

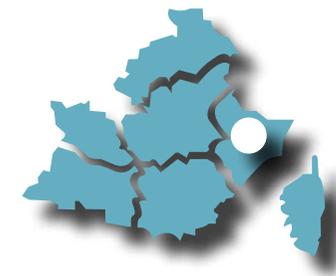


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de fréquence
A	Métallurgie	283	1 519	6	0	3,9
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 047	4 274	10	0	2,3
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	936	4 256	11	0	2,6
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 992	7 467	33	0	4,4
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	9	98	0	0	0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	103	422	3	0	7,1
G	Commerces non alimentaires	1 459	4 131	20	0	4,8
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	935	5 395	23	0	4,3
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 010	9 126	73	0	8,0
Total		7 774	36 688	179	0	4,9

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Alpes - Maritimes [06]

Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

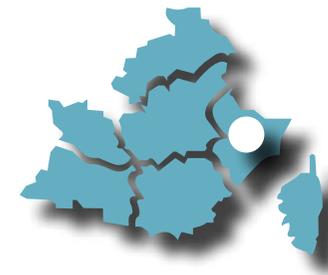


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés*	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	2 032	17 545	439	34	0	25,0	14,8	0,9
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 989	28 957	1 325	110	3	45,8	31,3	2,8
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	4 791	32 189	1 320	60	0	41,0	26,1	1,8
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	9 613	56 235	1 972	81	1	35,1	24,9	1,6
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	189	7 776	144	5	0	18,5	10,8	0,7
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	668	2 927	101	8	1	34,5	20,9	1,0
G	Commerces non alimentaires	12 576	45 774	1 000	49	1	21,8	14,0	1,0
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	7 954	72 289	679	25	2	9,4	6,2	0,3
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	7 200	65 084	2 912	186	1	44,7	27,7	2,0
Total		53 012	328 776	9 892	558	9	30,1	19,5	1,4

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Alpes - Maritimes [06]

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

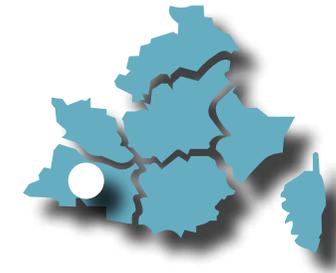


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de fréquence
A	Métallurgie	2 032	17 545	90	2	5,1
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 989	28 957	114	0	3,9
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	4 791	32 189	216	1	6,7
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	9 613	56 235	511	0	9,1
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	189	7 776	42	0	5,4
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	668	2 927	24	0	8,2
G	Commerces non alimentaires	12 576	45 774	250	0	5,5
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	7 954	72 289	284	1	3,9
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	7 200	65 084	643	0	9,9
Total		53 012	328 776	2 174	4	6,6

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Bouches - du - Rhône (13)

Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

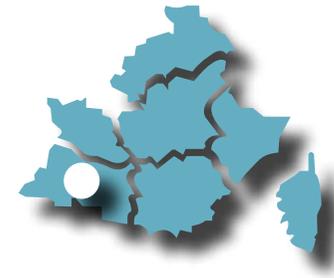


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	3 781	50 178	1 114	93	2	22,2	13,2	1,2
B	Bâtiment et Travaux Publics	12 087	60 778	2 362	229	3	38,9	25,8	2,6
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	9 759	84 226	3 752	346	1	44,5	27,8	3,0
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	13 738	81 938	3 318	278	2	40,5	28,0	2,6
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	320	11 467	221	20	0	19,3	10,4	0,8
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	904	6 471	238	28	0	36,8	22,9	2,0
G	Commerces non alimentaires	16 591	75 459	1 840	158	1	24,4	15,4	1,5
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	14 076	146 534	1 281	121	0	8,7	5,5	0,6
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	12 135	138 244	7 028	578	2	50,8	31,1	3,0
Total		83 391	655 295	21 154	1 851	11	32,3	20,4	2,0

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Bouches - du - Rhône (13)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National



CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de fréquence
A	Métallurgie	3 781	50 178	291	0	5,8
B	Bâtiment et Travaux Publics	12 087	60 778	248	0	4,1
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	9 759	84 226	533	2	6,3
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	13 738	81 938	777	2	9,5
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	320	11 467	57	0	5,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	904	6 471	38	0	5,9
G	Commerces non alimentaires	16 591	75 459	541	1	7,2
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	14 076	146 534	648	1	4,4
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	12 135	138 244	1591	1	11,5
Total		83 391	655 295	4 724	7	7,2



Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Var (83)



Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés*	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	2 003	14 823	450	32	0	30,4	18,2	1,5
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 743	26 283	1 469	144	1	55,9	38,7	4,1
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	3 918	23 530	1 451	132	2	61,7	38,4	4,3
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	8 948	48 786	1 830	162	1	37,5	24,9	2,5
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	97	1 298	33	1	0	25,4	15,2	1,8
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	706	3 345	157	20	0	46,9	28,0	2,3
G	Commerces non alimentaires	9 783	33 833	796	59	0	23,5	14,9	1,4
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	5 485	35 869	397	34	0	11,1	7,0	0,6
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	6 311	50 933	2 729	282	2	53,6	33,1	3,8
Total		44 994	238 700	9 312	866	6	39,0	24,9	2,6

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Var (83)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

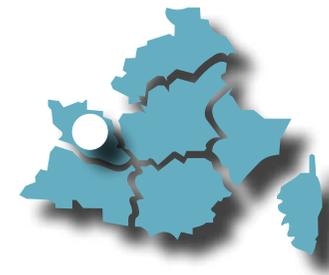


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de fréquence
A	Métallurgie	2 003	14 823	99	0	6,7
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 743	26 283	106	0	4,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	3 918	23 530	130	2	5,5
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	8 948	48 786	367	0	7,5
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	97	1 298	4	0	3,1
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	706	3 345	14	0	4,2
G	Commerces non alimentaires	9 783	33 833	201	0	5,9
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	5 485	35 869	166	0	4,6
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	6 311	50 933	447	0	8,8
Total		44 994	238 700	1 534	2	6,4

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Vaucluse (84)

Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

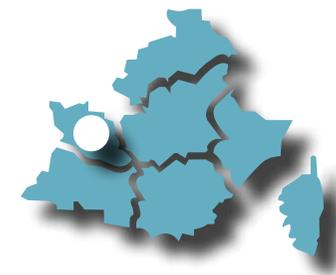


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	1 249	9 547	319	19	0	33,4	19,3	1,4
B	Bâtiment et Travaux Publics	3 993	16 131	815	43	1	50,5	33,7	3,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	2 632	16 210	810	57	3	50,0	29,2	2,8
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	4 515	27 893	1 207	53	0	43,3	27,7	2,1
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	99	2 489	57	10	0	22,9	13,6	1,8
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	356	3 786	157	8	0	41,5	24,1	1,9
G	Commerces non alimentaires	4 651	19 261	433	21	1	22,5	14,2	1,1
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	3 385	21 372	234	10	0	10,9	6,8	0,5
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	3 221	30 367	1 584	95	3	52,2	32,1	2,9
Total		24 101	147 056	5 616	316	8	38,2	23,7	2,0

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Vaucluse (84)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

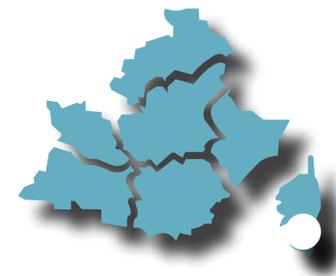


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de fréquence
A	Métallurgie	1 249	9 547	51	1	5,3
B	Bâtiment et Travaux Publics	3 993	16 131	49	0	3,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	2 632	16 210	65	0	4,0
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	4 515	27 893	170	1	6,1
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	99	2 489	10	0	4,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	356	3 786	21	0	5,5
G	Commerces non alimentaires	4 651	19 261	74	1	3,8
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	3 385	21 372	82	0	3,8
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	3 221	30 367	234	1	7,7
Total		24 101	147 056	756	4	5,1

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Corse du Sud (2A)

Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

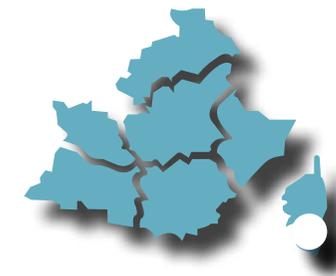


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	273	1 623	55	6	1	33,9	20,1	1,8
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 661	7 078	424	35	0	59,9	39,6	3,6
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	875	5 668	247	26	1	43,6	25,9	3,2
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	2 466	11 980	387	28	0	32,3	21,4	2,3
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	19	151	3	0	0	19,9	13,9	0,9
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	122	786	44	6	0	56,0	31,9	2,9
G	Commerces non alimentaires	2 115	6 196	141	19	0	22,8	15,1	1,5
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 052	6 421	64	9	1	10,0	6,0	0,7
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	915	6 749	241	30	0	35,7	21,5	2,8
Total		9 498	46 652	1 606	159	3	34,4	21,7	2,3

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Corse du Sud (2A)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

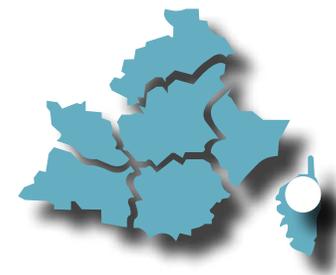


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de fréquence
A	Métallurgie	273	1 623	17	0	10,5
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 661	7 078	21	0	3,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	875	5 668	28	0	4,9
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	2 466	11 980	93	0	7,8
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	19	151	1	0	6,6
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	122	786	6	0	7,6
G	Commerces non alimentaires	2 115	6 196	38	0	6,1
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 052	6 421	20	0	3,1
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	915	6 749	38	0	5,6
Total		9 498	46 652	262	0	5,6

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Haute - Corse (2B)

Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

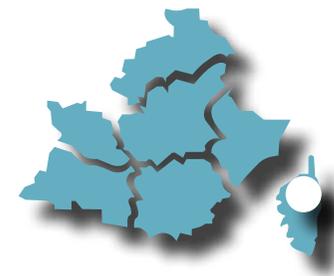


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	347	1 543	52	4	0	33,7	20,7	1,5
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 636	6 949	412	57	3	59,3	39,7	3,9
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	936	5 390	341	34	0	63,3	37,5	3,2
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	2 196	10 166	305	33	0	30,0	20,5	1,9
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	21	128	4	0	0	31,3	17,9	1,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	114	599	27	3	0	45,1	27,7	2,9
G	Commerces non alimentaires	1 884	5 873	132	25	0	22,5	14,6	1,4
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 197	6 819	97	7	0	14,2	8,9	0,7
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 230	6 410	283	25	0	44,1	27,5	2,6
Total		9 561	43 877	1 653	188	3	37,7	24,2	2,2

Zoom sur les départements- Statistiques 2021

Haute - Corse (2B)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National



CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de fréquence
A	Métallurgie	347	1 543	4	0	2,6
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 636	6 949	21	0	3,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	936	5 390	16	0	3,0
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	2 196	10 166	54	0	5,3
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	21	128	2	0	15,6
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	114	599	0	0	0,0
G	Commerces non alimentaires	1 884	5 873	30	0	5,1
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 197	6 819	19	0	2,8
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 230	6 410	45	0	7,0
Total		9 561	43 877	191	0	4,4

Lexique

Etablissement (Ets)

Désigne tout atelier, usine ou local professionnel appartenant à une entreprise et possédant un caractère géographique distinct. Un établissement peut comprendre plusieurs sections d'établissements.

Section d'établissement (SE)

Désigne l'unité de gestion de base de la tarification à laquelle correspondent un numéro de risque (activité professionnelle) et un taux de cotisation notifié par la Carsat.

Accident du travail (AT)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-1 :

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. ».

Accident du trajet (TJ)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-2 :

« Est également considéré comme accident du travail, lorsque la victime ou ses ayants droit apportent la preuve que l'ensemble des conditions ci-après sont remplies ou lorsque l'enquête permet à la caisse de disposer sur ce point

de présomptions suffisantes, l'accident survenu à un travailleur mentionné par le présent livre, pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

1°) la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;
2°) le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi. ».

Incapacité Permanente (IP)

Désigne tout sinistre lié au travail ayant entraîné l'attribution :

- d'une indemnité en capital lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est inférieur à 10 %,
ou
- d'un capital représentatif de rente lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est supérieur ou égal à 10 % [décès compris].

Comité Technique National (CTN)

Les activités sont regroupées dans des branches ou groupes de branches constituant les Comités Techniques Nationaux (CTN).

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs, etc.)

Maladie professionnelle (MP)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L461-1 :

«[...] Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau [...]

[...] Peut être également reconnue d'origine professionnelle, une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente [...]. ».

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L.461.2 :

«Des tableaux annexés par Décret en Conseil d'Etat énumèrent les manifestations morbides d'intoxication aiguës ou chroniques présentées par les travailleurs exposés d'une façon habituelle à l'action des agents nocifs mentionnés par lesdits tableaux qui donnent, à titre indicatif, la liste des principaux travaux comportant la manipulation ou l'emploi de ces agents. Ces manifestations sont présumées d'origine professionnelle.».

Indice de fréquence

Désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés.

Taux de fréquence

Désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

Taux de gravité

Désigne le nombre de journées d'incapacité temporaire par millier d'heures travaillées.



1 536 021 salariés affiliés
au régime général de
la Sécurité sociale
240 054 sections d'établissements
...

... la Carsat Sud-Est recueille et met
à votre disposition une information
statistique diversifiée sur les risques
professionnels

2021

Mode de calcul des statistiques

Dénombrement des sinistres

La Carsat recense les sinistres AT/MP ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial) d'un 1er règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel.

Un sinistre AT/MP est donc comptabilisé uniquement l'année correspondant à ce 1er règlement¹.

Par ailleurs, les incapacités permanentes, les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les incapacités permanentes consécutives aux sinistres AT/MP sont recensées l'année du règlement de l'indemnité en capital (pour les taux d'I.P. inférieurs à 10%) ou l'année du règlement d'un capital rente (pour les taux d'I.P. supérieurs ou égaux à 10%),
- les décès consécutifs aux sinistres AT/MP sont comptabilisés l'année du règlement du capital décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente,
- les journées d'incapacités temporaires consécutives aux sinistres AT/MP sont dénombrées quelle que soit l'année de 1er règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisés en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident.

Dénombrement des effectifs

Jusqu'en 2016, l'effectif salarié était déterminé en conformité avec l'arrêté du 17 octobre 1995 dans le but de statuer sur le mode de tarification des entreprises. Cet effectif était égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée.

Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre étaient comptés pour 1, ceux travaillant à temps partiel étaient comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

Pour les salariés en intérim, le mode de calcul dif-

fèrait par le fait que l'effectif était égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque mois de l'année considérée, et non plus du trimestre.

A compter de 2017, la mise en œuvre de la DSN (déclaration sociale nominative) qui se substitue à la DADS (déclaration annuelle des données sociales) sur le champ du secteur privé, implique la prise en compte de TOUS les salariés, et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour l'intérim).

⁽¹⁾ Les sinistres avec 1er règlement sont aussi appelés « sinistres avec arrêt » dans d'autres brochures



Mode de calcul des statistiques

Dénombrement des sections d'établissements

Trois notions coexistent :

- l'entreprise : c'est une organisation juridique à bilan distinct répertoriée sous le numéro SIREN;
- l'établissement : il s'agit d'une unité de production située en un lieu distinct et classée sous le numéro SIRET;
- la section d'établissement (SE) : elle représente une activité professionnelle au sens du risque AT/MP dans un établissement.

Un établissement est identifié par un n° SIRET. Il est constitué d'un groupe d'individus exerçant sous une même autorité, en un certain lieu, une activité caractérisée.

La section d'établissement est une subdivision complémentaire au n° SIRET permettant d'identifier l'activité professionnelle à laquelle sont rattachés les salariés d'un établissement. Lorsque la réglementation l'autorise, plusieurs sections d'établissement peuvent être rattachées à un n° SIRET.

Les données relatives aux sections d'établissements sont calculées lors d'un traitement informatique basé sur la période triennale N-1, N-2 et N-3.

Les éléments statistiques de l'année 2020 (traités 2021) ont été calculés sur la base des années 2019, 2018, 2017.

Le nombre de sections d'établissements tient compte des sections d'établissements actives dans la période triennale considérée 2020/2018/2018 et de toutes celles radiées (quelle que soit l'année de radiation) pour lesquelles des sinistres ont fait l'objet de frais, rentes ou recours contre tiers au titre des AT/MP dans la période triennale.

Définition des indicateurs

En ce qui concerne les accidents du travail, les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

- l'indice de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement IT pour 1 000 salariés,
- le taux de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement IT par million d'heures de travail,
- le taux de gravité des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail,
- l'indice de gravité des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total

qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 99%,

- le taux moyen d'une IP est la somme des taux d'IP rapporté à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

Source des données

Les statistiques présentées en CTR sont établies à partir des bases de données annuelles régionales :

- issues de SNTRP (Système National pour la Tarification des Risques Professionnels),
- mises à jour au 1er semestre de l'année N +1 (la base de l'année 2020 ayant été mise à jour au 1er semestre 2021, etc.)

⁽²⁾ Le SIRET est l'identifiant géographique d'un établissement. Il est constitué :
- du SIREN (9 caractères) de l'entreprise à laquelle le déclarant est rattaché,
- de son propre Numéro Interne de Classement (NIC), composé de 5 chiffres (un numéro d'ordre sur 4 chiffres + une clé permettant de vérifier la validité du NIC).

Carsat Sud-Est - Contactez-nous



Par courrier

Carsat Sud-Est

Direction des Risques Professionnels
Promotion de la prévention
35, rue George
13386 Marseille Cedex 20



Par téléphone

Tél : 3679



Par internet

www.carsat-sudest.fr

Espace Entreprise
Rubrique «Statistiques régionales»

2021

STATISTIQUES

RISQUES PROFESSIONNELS

PACA CORSE